

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 2575/Huiss.

OBJET:

Vente publique matériel  
MICORUNDI.

ASTRIDA



1967

Astrida, le 6 octobre 1951.

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

Subsidiairement à ma lettre n° 2110/Just. du  
3 septembre 1951, j'ai l'honneur de vous faire savoir que les articles  
suivants n'ont pu être vendus faute de mise de prix ou d'amateurs  
sérieux.

20 Grizzly Bars	0,80 m.
40 " "	1,00 m.
46 houes usagées	
2 lampes à carbure	
359 sacs usagés	
3 herminettes indigènes	
2 tachéomètres Keuffel avec pied.	

Actuellement j'ai reçu offre de la part de la  
Société Minétain pour les tachéomètres à 10.000 frs. pour un et  
5.000 frs. pour l'autre dont l'aiguille est légèrement rouillée.

J'ai fait part de cette offre à Monsieur Corin,  
Chef du Service Géologique de la Colonie, lors de son passage à  
Astrida.

Il m'a déclaré cette offre acceptable.

Je vous saurais gré de bien vouloir me donner les  
instructions relatives au matériel non vendu.

Pour l'Administrateur de Territoire,  
L'Agent Territorial Principal, Ch. LEES,

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général  
du Congo Belge, Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

U S U M B U R A .

s/le couvert de Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.